

CONSEIL MUNICIPAL

17 juin 2020

Date de convocation : 10 juin 2020

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19H30

Présents : **Maire :** Pascal PAVILLARD
Adjoint : Jérôme NAPPEZ, Patrick CABAUD,
Conseillers municipaux : Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT (arrivé à 20h00), Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Marie-Noëlle PASCAL, Frédéric NARDIN, Jean-Noël SAINTOT, Thierry VEGAS.

Absents :

Absents excusés :

Secrétaire : Patrick CABAUD

Ouverture de la séance : 19h36

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Patrick CABAUD est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **VALIDE le compte rendu de la séance du 25 juin 2020.**

Vote :

Pour : 10/10

DEVIS SITE INTERNET

Monsieur le Maire expose,

Monsieur le Maire laisse la parole à Éric BARTHELAT pour présenter le projet de site internet de la commune. IL convient d'entamer les démarches pour supprimer l'ancien site.

Concernant le nouveau site, le nom du site est acheté « semondans.fr ». Le devis proposé comporte l'hébergement, les sauvegardes, environ 10 pages, ainsi que la formation des utilisateurs. La commission communication travaillera sur la mise en place.

La commune sera ainsi dotée d'un outil utile et efficace et permettra une meilleure communication avec les habitants en cas d'épisodes ou de catastrophes sanitaires ou naturels.

Le devis s'élève à 800€ et le coût annuel d'hébergement à 80€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTE le devis de 800€ pour la mise en place et le devis de 80€ annuel d'hébergement.**

Vote :

Pour : 10/10

PRET MAIRIE

Monsieur le Maire expose,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 575 000€ € destiné à financer des travaux de réhabilitation du bâtiment mairie

La Caisse d'Epargne, la Banque Populaire et la Banque des Territoires ont répondu. Le crédit agricole et le crédit mutuel n'ont pas donné suite.

La proposition de la Banque Populaire apparaît la plus intéressante en terme de taux : 0.66%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De contracter auprès de la Banque Populaire de Franche Comté un emprunt d'un montant de 575 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Durée du prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt fixe : 0,66%
- Périodicité : annuelle
- Echéances : constantes 30 614,35€ avec une première échéance en 2020.

Arrivée de Stéphane DROUVOT à 20h00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE de contracter un emprunt de 575 000€ auprès de la Banque Populaire aux conditions susmentionnées,**
- **AUTORISE le Maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier**

Vote :

Pour : 11/11

VOTE DES TAUX 2020

Monsieur le Maire expose,

En préalable, Monsieur le Maire explique qu'il conviendra à l'avenir d'augmenter les taux très légèrement tous les ans afin de suivre l'inflation annuelle.

Pour l'année 2020, il est proposé une augmentation de 0.30% des taux, soit :

Foncier bâti : 12,61%

Foncier non bâti : 16,43%

Les chiffres ont été contrôlés et validés par le Percepteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **VOTE l'augmentation des taux comme suit :**
Foncier bâti : 12,61%
Foncier non bâti : 16,43%

Vote :

Pour : 11/11

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire expose,

Le budget est présenté par section, fonctionnement (dépenses-recettes), investissement (dépenses-recettes), par chapitre et par article.

Le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2020 par chapitre pour les deux sections.

| COMMUNE de SEMONDANS - 25 - BUDGET COMMUNAL | | BP | 2020 |
|---|--|---|---|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | | II |
| VUE D'ENSEMBLE | | | A1 |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 189 819,05 | 156 715,80 |
| | + | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) | (si excédent) 180 231,59 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4) | 189 819,05 | 336 947,39 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068) | 661 801,74 | 655 846,80 |
| | + | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3) | 46 400,00 | 56 067,20 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 3 712,26 | (si solde positif) |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4) | 711 914,00 | 711 914,00 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (4) | 901 733,05 | 1 048 861,39 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- de voter le BP 2020 comme présenté ci-dessus

Vote :

Pour : 11/11

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que, dans chaque commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs.

ROLE DE LA COMMISSION

La CCID se réunit au moins une fois par an. La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI),
- détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI),
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI)
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510)
- elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la liste des personnes suivantes, sachant que chacune doit :

- être de nationalité française,
- être âgée de 25 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrite au rôle des impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisée avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE d'approuver la liste des 24 candidats devant permettre à Monsieur le Directeur des services fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts.**

Vote :

Pour : 11/11

ONF – DEVIS TRAVAUX SYLVICOLES 2020

Monsieur le Maire présente,

Le devis proposé par l'ONF pour les travaux 2019+2020, comprenant une partie d'investissement pour un montant HT de 7 230€ HT et un montant fonctionnement de 570€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE le devis de l'ONF pour un montant de 7 800€ HT**

Vote :

Pour : 11/11

COMMISSIONS MUNICIPALES – FONCTIONNEMENT - SUITE

Monsieur le Maire expose,

Deux commissions ont été mises en place le 25 mai 2020, d'autres ont été proposées à la population :

Monsieur le Maire est membre d'office de toutes les commissions.

COMMISSION BOIS : Président : Marie-Noëlle PASCAL

Les membres sont :

- Ferjeux MOUGIN
- Stéphane DROUVOT
- Thierry VEGAS

COMMISSION ENVIRONNEMENT-FLEURISSEMENT : Président : Chantal GIRARDIN

Les membres sont :

- Michèle ROUSSY
- Christine SANREY
- Christophe CASSARD
- Evelyne VEGAS

COMMISSION COMMUNICATION : Président : Patrick CABAUD

Les membres sont :

- Christophe CASSARD
- Éric BARTHELAT
- Laurent LAMY

COMMISSION FETES ET CEREMONIES : Président : Chantal GIRARDIN

Les membres sont :

- Michèle ROUSSY
- Jérôme NAPPEZ
- Marie-Noëlle PASCAL

COMMISSION VOIRIE : Président : Jérôme NAPPEZ

Les membres sont

- Laurent LAMY
- Stéphane DROUVOT
- Frédéric NARDIN

Vote :

Pour : 11/11

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID19

Monsieur le Maire expose,

Une prime exceptionnelle et unique d'un plafond maximum de 1 000 euros peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle et unique en faveur des agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :**

- **Agent communal ayant continué de travailler en présentiel :**
- **Secrétaire de mairie ayant continué à travailler en travail à distance :**

Vote :

Pour : 9/11

Abstentions : 2/11

INFORMATIONS DU MAIRE

Courriers de félicitations de la part de Denis SOMMER, Martial BOURQUIN, Charles DEMOUGE, Jean-François LONGEOT, Christine BOUQUIN, Jacky AUTHIER

Une intervention de dératisation va être effectuée prochainement rue de Soleri

Elagage rue d'Aibre : une décision doit être prise, les commissions environnement et voirie doivent travailler sur le sujet très rapidement.

Un arrêté d'interdiction d'accès sur la parcelle 5 a été pris

Un arrêté de PC modificatif a été délivré à M. Benjamin GIROD pour les ouvertures en pignon

Egout bouché rue de la Vieille Vie

Un RDV est pris avec le Major Bourgeois le 22 juin à 15h00

Notre agent communal a terminé la fabrication de la boîte à livres. Elle sera mise en place prochainement sous le préau de l'école. Les personnes intéressées pourront l'alimenter.

SIVU de la Chauillère : élection du Président et des vice-présidents jeudi 18 juin

Séance levée à 23h40

Le Maire,



Pascal PAVILLARD



Le Secrétaire,

Patrick CABAUD